



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CM2026019
Séance du 23 avril 2026

REÇU LE :
28 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à vingt heures,

le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales), régulièrement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN, Maire.

PRESENTS (22) : Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Nadine BONAFE, José BELTRI, Faustine DESCHAMPS, Marc SUNER, Belinda BEAUSAERT, Thierry BOUYSSOU, Florence BOUSCATEL, David THOMAS, Sophie FERTON, Guillaume CHAMPROY, Bruno ORMENO, Julie DAYDE, Laetitia SANSON, Julie BONINO, Vanessa LAMAS, Grégoire JONQUERES D'ORIOLO, Jean-Christophe DELMER, Gilles ALBERTY, Jacques ROCHER.

REPRESENTES (1) : Laure VUILLEMIN (procuration à Jean-Christophe DELMER).

ABSENTS (0) : /

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 22	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 01
VOTANTS : 23	POUR : 23	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

A été nommée Secrétaire de Séance : Guillaume CHAMPROY

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Vu l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs ;

CONSIDERANT que cette commission est composée du Maire ou de son adjoint délégué, président, et de commissaires titulaires et suppléants désignés par le

directeur départemental des finances publiques sur proposition du Conseil municipal ;

CONSIDERANT que la liste de contribuables proposée doit comporter un nombre de noms suffisant, soit au moins 32 contribuables, afin de permettre la désignation de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants ;

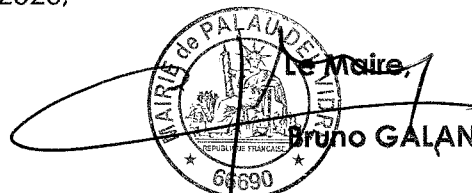
CONSIDERANT que les personnes proposées doivent être de nationalité française ou ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne, âgées de plus de 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune et présenter une connaissance suffisante des circonstances locales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

- **DE DECIDER** de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation de la liste des contribuables proposée, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- **DE PROPOSER** au directeur départemental des finances publiques une liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs, conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts ;
- **DE PRECISER** que cette liste comporte un nombre de noms au moins égal au double de celui des commissaires titulaires et suppléants à désigner ;
- **DE TRANSMETTRE** ladite liste, annexée à la présente délibération, au directeur départemental des finances publiques pour désignation des membres de la commission ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 23 avril 2026,


Le Maire,
Bruno GALAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
et publication en ligne le :
Identifiant de télétransmission :

REÇU LE :
28 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

ANNEXE

NOMS PROPOSES POUR LA CCID

Commissaire Titulaire	Laetitia CACACE
Commissaire Titulaire	Thierry BOUYSSOU
Commissaire Titulaire	Louis MARTIN
Commissaire Titulaire	Christian MUNOZ
Commissaire Titulaire	Michel MUNOZ
Commissaire Titulaire	Claude FERRERES
Commissaire Titulaire	Thomas GARCIA
Commissaire Titulaire	G�rard GARRIGUE
Commissaire Titulaire	Philippe ROYA
Commissaire Titulaire	Patrick RIBES
Commissaire Titulaire	Gilles ROLLAND
Commissaire Titulaire	Jos� FONT
Commissaire Titulaire	Andr� CODINA
Commissaire Titulaire	Alain ALQUIER
Commissaire Titulaire	Gilles SOL
Commissaire Titulaire	Jean-Michel ZANIN
Commissaire Suppl�ant	Yves RAMONET
Commissaire Suppl�ant	Fran�oise DARCHE
Commissaire Suppl�ant	Denis SOL
Commissaire Suppl�ant	Jean JONQUERES
Commissaire Suppl�ant	Jean-Pierre BELMUDES
Commissaire Suppl�ant	Richard MUNIER
Commissaire Suppl�ant	Roger COLOME
Commissaire Suppl�ant	Jean ORMENO
Commissaire Suppl�ant	Marie-Rose CALVET
Commissaire Suppl�ant	Michel BANET
Commissaire Suppl�ant	Fr�d�ric CONGOST
Commissaire Suppl�ant	Brigitte FONS
Commissaire Suppl�ant	Philippe FRAMERY
Commissaire Suppl�ant	Isabelle BRILLIARD
Commissaire Suppl�ant	Faustine DESCHAMPS
Commissaire Suppl�ant	Jeanne NEREL

